

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable

Dénomination

Mairie de La Murette

SIRET/SIREN

SIREN : 213802705 SIRET : 21380270500011

Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)

200 Rue du Bourg, 38140 La Murette

Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable

Carole SERAYET – Maire de La Murette

Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)

Christine PELLEGRINI Mairie Ludivine Germain EPODE

Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

urba-etatcivil@mairie-lamurette.fr l.germain@epode.eu

2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
Plan Local d'Urbanisme
2.2 Intitulé du document
Plan Local d'urbanisme de la Murette
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
Approbation 3 mars 2016 disponible sur le site internet de la Commune : http://www.mairie-lamurette.fr/fr/information/91116/plu-approuve et sur le Géoportail de l'urbanisme : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de La Murette
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU
Modification de droit commun portant principalement sur la reprise des OAP au regard des contraintes physiques du territoire, des blocages rencontrés à l'instruction et des servitudes de pré localisation ; complément à l'identification des murs patrimoniaux, retouches au règlement écrit.
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
<i>Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Si oui, nom du document et date d'approbation :</i>
SDRADDET Auvergne Rhône Alpes approuvé en avril 2020
<i>Le territoire est-il couvert par un SCoT ?</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :</i>
SCoT de la Grande Région Grenobloise approuvé en 2012
<i>Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • PCAET du Pays Voironnais en cours de révision
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Annexe II

Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale :

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas conduisant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser la date de l'actualisation

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

- Oui
 Non

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine				
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique				
Modification de droit commun				
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU				
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)				
1856 habitants en 2020				
4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	423,6 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	102,4 ha	24,2%	102,7 ha	24,2%
zones AU	2,6 ha	0,6%	2,3 ha	0,5%
zones A	173,2 ha	40,9 %	173,2 ha	40,9 %
zones N	145,4 ha	34,3%	145,3 ha	34,3%
Total	423,6 ha	100%	423,6 ha	100%
4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).				
L'objectif fixé par rapport à la période 2016-2026 est de - 21%				
4.3 Caractéristiques de la procédure				
4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure				
Faire évoluer les dispositions de certaines les				
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions				
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				
Si oui, préciser la localisation et la superficie :				

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

La modification de la programmation de certaines OAP entraînent parfois l'augmentation des densités de logements observés :

1. **L'OAP la Rondière :**

	Programmation	Superficie	Densité
Avant modification du PLU	10 à 15 logts	0,6	17 – 25 logts/ha
Après modification du PLU	12 à 15 logts	0,6	20-25 logts/ha

2. **L'OAP Grand Arbre :**

	Programmation	Superficie	Densité
Avant modification du PLU	10 à 15 logts	0,6	17 – 25 logts/ha
Après modification du PLU	11 logts	0,4	27-28 logts/ha

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

- de créer de nouvelles protections environnementales			
<input type="checkbox"/> Oui			
<input checked="" type="checkbox"/> Non			
<i>Si oui, préciser les protections et leurs superficies</i>			
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels			
<input type="checkbox"/> Oui			
<input checked="" type="checkbox"/> Non			
<i>Si oui, préciser les protections et leurs superficies</i>			
5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cartes des aléas datant de 2012

Annexe II

	Oui	Non	Si oui, précisez
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est concernée par un site CASIAS qui est la carrosserie avec application de peinture, anc. Garage avec station-service ESSO et qui répond à l'identifiant : SSP4053163
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Château de la Murette dont la fiche Mérimée répond au code : PA00117230
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 zones humides sont identifiées par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et qui font l'objet d'un zonage spécifique : Az en agricole et Nz en zone naturelle
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Identification de la trame verte et bleue se fait par plusieurs outils règlementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les zonages qui sanctuarisent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les corridors : Nco, Ap, Np, Nco ○ Les réservoirs de biodiversité : Zonages AZ et Nz pour les zones humides, les zonages Npr et Npi pour les protections des points de captages • Les prescriptions surfaciques permettant la protection des EBC et l'identification des arbres remarquables <p>Les secteurs qui font l'objet d'une protection accrue sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cours d'eau « la Rigole » et ces berges humides • Le bois de Bavonne

Annexe II

	Oui	Non	Si oui, précisez
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est concernée par l'ENS : les étangs de Nantin (SL074)
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bois de Bavonne au Nord de la Commune et plusieurs haies en milieu urbain.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Annexe II

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification des aménagements prévus par les OAP se fait sur un secteur concerné par le périmètre de protection du Monument Historique : <u>l'OAP du Boulord</u> qui se trouve à environ 277 mètres du château
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OAP Rondièrre : présence d'une haie identifiée en EBC en limite nord OAP du Grand Arbre : proximité des bois de Bavonne identifiés en EBC plus au nord de la zone
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?			
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Si oui, précisez :			
6. Auto-évaluation			
CF document annexe			
7. Autres procédures consultatives			
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées			
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)			
7.3 Procédure de participation du public envisagée			
- enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Si oui, préciser lesquelles			
- autre, préciser les modalités			

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
<p>Un document annexe est fourni au présent formulaire de cas par cas. Cette annexe présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éléments de justification et les évolutions prévues par la procédure de modification du PLU • L'auto-évaluation des évolutions prévues par la modification (<i>rubrique 6</i>) • Un atlas cartographique reprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ensemble des zonages relatifs à la protection de l'environnement (<i>rubrique 5.1</i>) ○ Les documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale (<i>rubrique 2.5</i>) ○ Le zonage avant/après modification (<i>rubrique 2.5</i>) 		

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	LA MURETTE	le,	25 juillet 2024
Nom	SERAYET	Carole	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Qualité	Maire de LA MURETTE		

Signature



